



ARRETE N° 2025_0240

ARRETE DE VOIRIE INTERVENTIONS SUR LE RESEAU TELECOM

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique n° L2213-1 à L2213-6 ;
- Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
- Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 modifié par décrets n°69-150 du 05 février 1969 et n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à la police, à la circulation ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu les travaux d'intervention sur le réseau telecom pour aiguillage à réaliser par l'entreprise SPIE CITY NETWORKS, domiciliée 10 avenue de l'Entreprise 95800 Cergy, représentée par Madame Miriam TAICH, dans les rues dont la liste figure en annexe ;
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : A compter du 14 avril 2025, et jusqu'au 14 mai 2025, le stationnement sera interdit et la circulation réglementée (alternance manuelle avec sens prioritaire de circulation) dans les rues dont la liste figure en annexe.

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : L'entreprise SPIE CITY NETWORKS est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise SPIE CITY NETWORKS, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise SPIE CITY NETWORKS, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 11/04/2025



Date d'affichage : 11/04/2025

Type	Ref	Adresse	N°Chambre et type	Emplacement
BPES	BPES22_MTR45_01	65 Avenue Henri Barbusse, 45700 Villemandeur	ORF_514_45338	Chaussée
BPES	BPES23_MTR45_01	58 Rue de Bel Air, 45700 Villemandeur	ORF_442_45338	Chaussée
BPES	BPES24_MTR45_01	90 Rue de Bel Air, 45700 Villemandeur	ORF_381_45338	Trottoir
BPES	BPES25_MTR45_01	4 Rue des Plantes, 45700 Villemandeur	ORF_313_45338	Trottoir
BPES	BPES26_MTR45_01	D42, Rue du Vieux Bourg, 45700 Villemandeur	ORF_292_45338	Trottoir
BPES	BPES27_MTR45_01	6 Rue des Frères Lumière, 45700 Villemandeur	NXL_0001_45338	Trottoir
BPES	BPES37_MTR45_01	6 Rue des Frères Lumière, 45700 Villemandeur	INFRA DN / SALLE OPTIQUE	
BPES	BPES38_MTR45_01	6 Rue des Frères Lumière, 45700 Villemandeur	INFRA DN / SALLE OPTIQUE	
BPES	BPES28_MTR45_01	6 Rue des Frères Lumière, 45700 Villemandeur	NXL_0002_45338	Trottoir
BPES	BPES29_MTR45_01	18 Rue des Frères Lumière, 45700 Villemandeur	ORF_575_45338	Trottoir
BPES	BPES30_MTR45_01	81 Rue de la Baraudière, 45700 Villemandeur	ORF_625_45338	Chaussée
BPES	BPES31_MTR45_01	41 Rue de la Baraudière, 45700 Villemandeur	ORF_591_45338	Trottoir
BPES	BPES32_MTR45_01	2Q Rue de la Baraudière, 45700 Villemandeur	NXL_0007_45338	Trottoir
BPES	BPES33_MTR45_01	67 Rue du Vieux Bourg, 45700 Villemandeur	ORF_641_45338	Chaussée
BPES	BPES34_MTR45_01	37 Rue du Vieux Bourg, 45700 Villemandeur	ORF_681_45338	Trottoir
BPES	BPES35_MTR45_01	21 Rue du Vieux Bourg, 45700 Villemandeur	ORF_710_45338	Chaussée
BPES	BPES36_MTR45_01	13 Rue de Vimory, 45200 Montargis	ORF_27_45208	Trottoir
GC1	ORA_272_45338	8 Rue des Frères Lumière		Trottoir
GC2	ORA_280_45338	4 Rue des Frères Lumière		Trottoir
GC3	ORA_642_45338	Face au 2Q Rue de la Baraudière		Trottoir
GC4	ORA_632_45338	94 Rue du Vieux Bourg		Chaussée
DN	DNMTR	6 Rue des Frères Lumière, 45700 Villemandeur		

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☐

Nom : SPIE CITY NETWORKS Prénom :
Dénomination : Représenté par : Miryam TAICH
Adresse Numéro : 10 Extension : Nom de la voie : Avenue de l'Entreprise
Code postal 9 5 8 0 0 Localité : CERGY Pays : France
Téléphone 0 1 7 3 2 5 6 0 5 1 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : Miriam.taich @ external.spie.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
PROJET - DRF - FTTA
Code postal Localité : Pays : France
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° D916 Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
listes des adresses sur le mail
Code postal Localité :

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
intervention sur le réseau dans la chambre télécom pour aiguillage
Date prévue de début des travaux : 1 4 0 4 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : Date de début de réglementation
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☒	véhicules légers ☒	véhicules légers ☐
poids lourds ☒	poids lourds ☒	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :
 **circulation alternée**

Autres prescriptions :
 **Panneaux AK5, AK3 A14, B21**

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☐ Une entreprise spécialité ☒

Nom : Prénom :

Dénomination : **SPIE CITY NETWORKS** Représenté par : **Clément VIALARD**

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 **10 avenue de l'entreprise**

Code postal Localité : **CERGY** Pays : **France**

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **Miriam.taich** @ **external.spie.com**

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☒ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

CERGY

Fait à : ... Le : **3 1 0 3 2 0 2 5**

Nom : **VIALARD** Prénom : **Clément** Qualité : **Responsable d'Affaires**